

Zeitschrift:	Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber:	Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band:	4 (1987)
Artikel:	La grève au village : le cas des Franches-Montagnes aux XIXe et XXe siècles
Autor:	Dubois, Gérard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-520185

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA GREVE AU VILLAGE
 LE CAS DES FRANCHES-MONTAGNES AUX XIX^e ET XX^e SIECLES
 par Gérard Dubois

La grève, phénomène urbain et massif ? Rien n'est si sûr lorsqu'on se penche sur le cas des Franches-Montagnes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Cette région formait à l'époque qui nous intéresse un district du canton de Berne - actuellement du canton du Jura avec quelques petites modifications territoriales - et se situe entre La Chaux-de-Fonds et Delémont. Après une brève présentation des Franches-Montagnes, nous verrons le premier éveil des luttes à la fin des années 1860, puis l'évolution sous l'égide des syndicats horlogers. Nous nous arrêterons à la période de signature de la paix du travail (1937) qui porte vraiment son nom puisqu'elle sonne le glas des grèves. Nous terminerons avec quelques réflexions sur le phénomène des grèves et sur leur reflux.

1. Les Franches-Montagnes : un pays mi-agricole mi-industriel

L'horlogerie s'introduit dans les Franches-Montagnes dans la première partie du XVIII^e siècle sous forme d'occupation annexe au travail paysan. Pendant longtemps, cette double activité de "paysans-horlogers" restera une des caractéristiques de cette région. Dès 1830, des établisseurs de La Chaux-de-Fonds se mettent en quête d'ouvriers francs-montagnards. L'horlogerie va alors prendre une importance croissante et dès le milieu du siècle, se créent de petits comptoirs d'assemblage des différentes pièces de la montre. Le dynamisme n'est pas absent puisque deux entreprises possèdent même des maisons de distribution à Londres. 1)

Dès lors ce pays essentiellement tourné vers le travail de la terre et l'élevage se transforme et devient aussi horloger. Il se compose de 17 communes formant une population de 10'789 âmes en 1870, de 10'511 en 1900 et de 8'339 en 1941. Naturellement, peu de localités dépassent mille habitants. Elles sont trois en 1870 (Les Bois, Le Noirmont et Saignelégier qui est la préfecture),

auxquelles il faut ajouter Les Breuleux dès 1880. Acune ne dépasse à aucun moment 1900 habitants. Les grèves toucheront surtout ces 4 villages mais n'épargneront cependant pas les autres. Le travail de l'horlogerie qui représente selon les années environ 30 % de la population active se divise en plusieurs parties. Dans les Franches-Montagnes, c'est la fabrication de la boîte de montre qui occupe la majorité des horlogers. Ce sont d'ailleurs ces ouvriers monteurs de boîtes ou boîtières qui se syndiqueront et qui mèneront le plus de grèves. Puis viennent les ouvriers de l'assemblage des pièces de la montre qu'on appelle communément à l'époque repasseurs, démonteurs et remonteurs. Les autres parties, comme le gravage et le guillochage 2), occupent peu de monde.

Le travail à domicile reste pendant longtemps la forme la plus courante. En 1870, on peut évaluer à 80 % les ouvriers de l'industrie horlogère qui le pratiquent. Ce pourcentage s'abaisse à 34 % en 1910. Les autres se concentrent dans les ateliers, généralement très petits et dans plusieurs entreprises un peu plus importantes (10 à 30 ouvriers).

C'est donc dans ce contexte-là, petits villages, prédominance de la boîte de montre et petits ateliers que la grève va éclater.

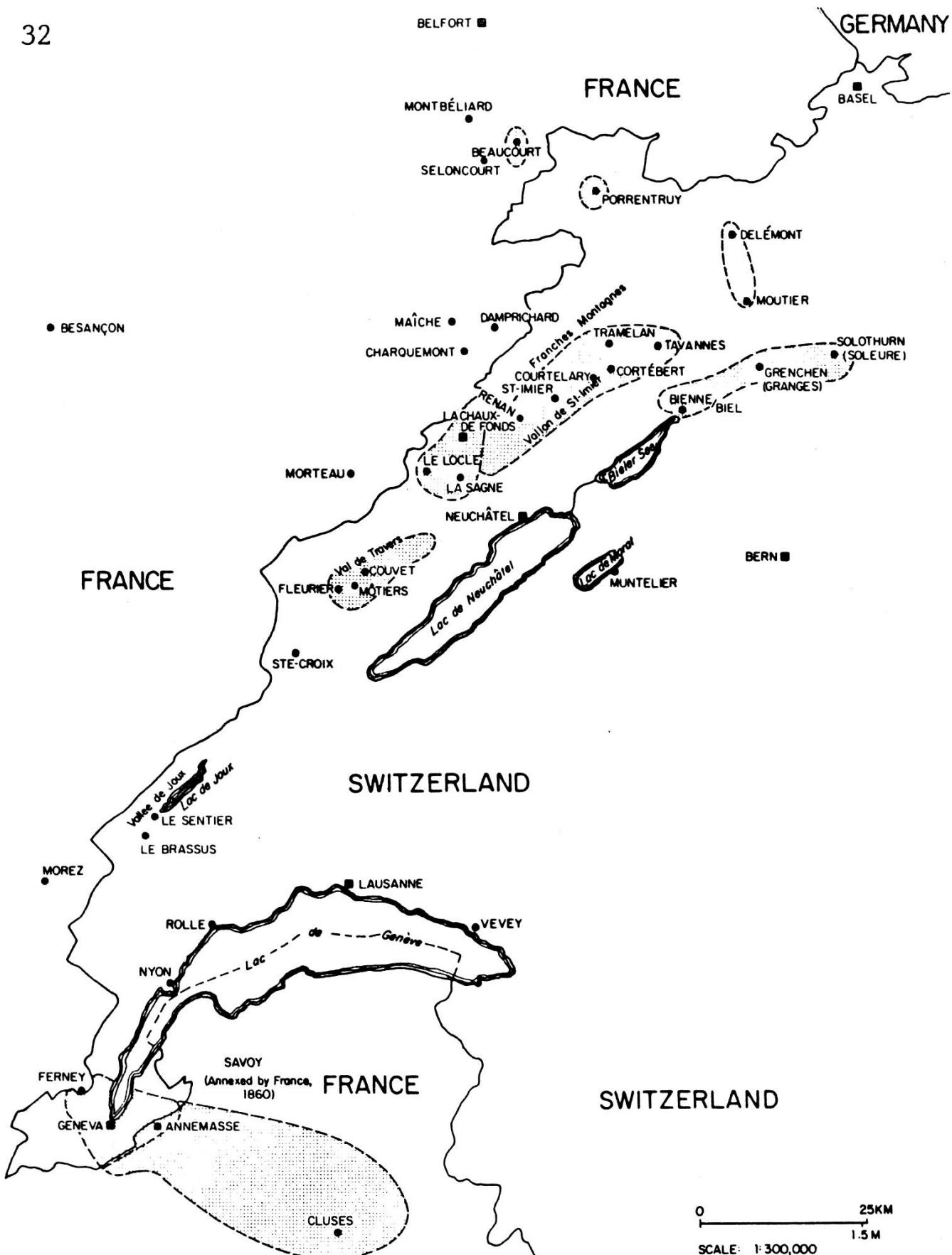
2. Les premiers pas ou la préhistoire de la grève : 1869-1875

A la suite de la fondation de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) en 1864, la section de La Chaux-de-Fonds est chargée de prospection le canton de Neuchâtel et le Jura. Des contacts sont pris en 1866 et en 1867 au Noirmont pour y créer un groupe, mais l'affaire échoue. Par contre, deux sections existent aux Breuleux et aux Bois puisque leur nom figure parmi les participants au congrès de Lausanne de l'AIT en 1867, mais aucune autre information n'existe. A plusieurs reprises, certains ouvriers sont contactés. Même s'ils participent à des assemblées politiques convoquées par l'AIT, la cause de la première Internationale ne semble guère

avancer dans les Franches-Montagnes. Du moins en apparence, car en septembre 1869, des ouvriers monteurs de boîtes or du Noirmont décident de se constituer en association avec leurs camarades de la même partie de La Chaux-de-Fonds, de Biel, de Saint-Imier, etc. Le but est la revendication d'une augmentation de salaires qui est refusée par le patronat. Au Noirmont, la grève commence le 5 octobre, une quinzaine de jours après celle des autres régions et 89 grévistes y participent. Selon le journal *L'Egalité*, il ne faut voir dans ce décalage qu'un problème d'organisation et non un manque de solidarité. Il se félicite d'ailleurs de la situation : "Depuis la semaine passée tous les ateliers sont en grève et aucun ouvrier ne trahit la cause. Nous sommes heureux de rendre hommage aux ouvriers des Franches-Montagnes" 3). Cependant, cette hésitation des ouvriers du Noirmont à déposer leurs outils peut plutôt exprimer la crainte de l'inconnu, de l'affrontement direct avec les patrons. On ne se met pas en grève pour la première fois sans être tiraillé par toutes sortes de ressentiments. Dès début novembre, les grévistes de toute la région horlogère regagnent leurs ateliers sans avoir obtenu satisfaction et la tentative d'association ouvrière tombe à l'eau.

Mais la leçon de solidarité a été retenue. Le saut dans le vide n'en était pas un et les années qui suivent le montrent clairement. Les mêmes ouvriers du Noirmont, de La Chaux-de-Fonds et du Locle discutent en 1870 de l'opportunité de former une Fédération dont le succès restera bien en-deçà des espoirs qu'on y avait placés. C'est dans le cadre de celle-ci qu'éclate une menace de grève au Noirmont à la suite d'une baisse générale des salaires. Un accord entre les deux parties la limite finalement à 4 % et le principal journal de la région exulte : "On ne peut que louer le bon sens des ouvriers du Noirmont" 4).

Cependant, l'élan est donné. On ose désormais s'affronter à son patron et lui montrer que s'il reste le maître à bord, il ne peut plus faire ce qu'il veut à l'intérieur de son atelier.



Les principales régions horlogères de la Suisse occidentale.

Carte tirée de : David S. LANDES, *Revolution in Time. Clocks and the Making of the Modern World*, Cambridge, London. The Belknap Press of Harvard Univ. Press, 1983, p. 236.

Les années suivantes voient l'apparition d'une crise dans l'industrie horlogère et le retour à une attitude moins combative des ouvriers. Ils en profitent cependant pour créer des sociétés de secours mutuels en cas de maladie, palliatif à la détérioration de la condition ouvrière. Mais le capital de lutte va réapparaître et avec lui les syndicats.

3. La grève en liberté : 1886-1937

3.1. Une évolution syndicale positive

L'année 1886 est à retenir dans l'histoire du syndicalisme horloger puisque différents syndicats de métiers sont créés. Les ouvriers monteurs de boîtes décident de se réunir dans une Fédération qui devient, par le nombre de ses membres et par son esprit de corps, le fer de lance des ouvriers de toutes les parties de l'horlogerie. Suivent les ouvriers repasseurs, démonteurs et remonteurs qui portent le lourd handicap de regrouper surtout des ouvriers à domicile ainsi que des graveurs et guillocheurs, beaucoup moins nombreux. Le premier de ces syndicats est bien implanté dans les Franches-Montagnes où il possède des sections dans 7 localités à son apogée, c'est-à-dire dans les années qui précèdent et qui suivent la première guerre mondiale. En 1912, les différents syndicats de métiers se regroupent en une Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère (FOIH). Mais à la suite d'une grève, son existence étant menacée, elle fusionne en 1915 avec le syndicat des métallurgistes pour former la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, la FOMH.

Le nombre d'ouvriers francs-montagnards est variable et en dents de scie. Ils sont 230 syndiqués en 1886, expression d'un espoir très grand mis dans la défense collective de leurs intérêts. Dès le milieu des années 1890, leur nombre tombe à une quarantaine puis l'ascension reprend dès la fin de la dernière décennie du XIXe siècle. Durant les années précédant le premier conflit mondial, on compte plus de 400 ouvriers inscrits, chiffre qui retombe durant la guerre pour atteindre son apogée en 1920 avec

480 membres. La crise économique qui suit et la concurrence d'un syndicat corporatif font chuter les effectifs à moins de deux cents unités, mais ils remontent à partir de 1930. En 1937, date de la signature de la paix du travail, la FOMH compte 320 membres dans les Franches-Montagnes.

Comme on le note le syndicat est bien présent dans la région qui nous intéresse, tant par le nombre de sections que par le nombre de membres. La base est posée pour des actions collectives poursuivant le but d'améliorer la condition ouvrière.

3.2. Des grèves en diminution

Nous allons voir maintenant l'évolution du nombre de grèves durant la cinquantaine d'années qui sépare le début de l'organisation des travailleurs en syndicats et l'année 1937. Après un début prometteur, la tendance gréviste va s'inverser dès l'après-guerre.

Pour bien saisir cette évolution à la baisse, nous avons divisé la période en trois phases : 1886-1913, 1914-1918 et 1919-1937. La première recouvre les vagissements syndicaux - robustes cependant - et va jusqu'à la formation du syndicat de l'industrie horlogère. La seconde concerne les années de guerre et la troisième s'étend des lendemains de la grève générale à l'accord de paix du travail. Le nombre d'arrêts de travail s'établit à 32 et se divise par périodes comme suit :

1886-1913 :	26 grèves pendant 28 ans
1914-1918 :	3 grèves pendant 5 ans
1919-1937 :	3 grèves pendant 19 ans

Il n'est pas besoin de dessin pour faire apparaître la nette coupure entre l'avant et l'après-guerre. Entre 1886 et 1913, on compte presque un arrêt de travail par année. Cependant, cette longue période connaît des moments de lutte intense et des phases de repli. Pendant les trois premières années, période où l'attente ouvrière envers l'organisation est forte et exigeante, ce ne sont pas moins de 8 grèves qui éclatent. Puis arrive une période de flottement entre 1889 et 1905. Durant ces 17 ans, le nombre de conflits s'élève à 11. Le renouveau

syndical qui commence alors de nouveau à s'affirmer entraîne 7 arrêts de travail entre 1906 et 1913, soit pendant 8 ans. Les trois grèves durant la guerre ont lieu en 1916 et 1917 alors qu'en 1918, si l'on enregistre du mécontentement parmi les travailleurs, aucun ouvrier ne cesse son travail, même durant la grève générale. Dans ce cas, cela est dû à un manque d'organisation et certainement aussi à cause des craintes suscitées par la bourgeoisie.

L'époque de l'entre-deux-guerres se caractérise par un effondrement de la lutte gréviste : 3 conflits seulement en 19 ans. Le premier en 1926, le deuxième en 1928 et le troisième en 1936, à la veille des accords de paix sociale. Pour la période ultérieure qui va jusqu'à nos jours, la grève n'existe plus; elle est désormais reléguée aux magasins des antiquités pour ne pas dire aux oubliettes.

3.3. Des revendications salariales surtout.

Nous avons donc dénombré 32 arrêts de travail. Or, lorsque nous cherchons leurs causes, nous tombons parfois sur une, parfois sur deux et beaucoup plus rarement sur trois raisons différentes de cesser le travail. Les indications qui suivent tiennent compte de cet état de fait. Nous avons comptabilisé toutes les causes, c'est la raison pour laquelle leur nombre est plus élevé que celui des grèves. D'autre part, les correspondances syndicales mentionnent parfois l'éclatement d'une grève sans indiquer d'autres informations. Cela, bien sûr, nous laisse sur notre faim. Mais fort heureusement, ce ne sont que quelques cas sur la trentaine de grèves recensées. Les chiffres ci-dessous indiquent les causes des arrêts de travail de 1886 à 1937 selon le nombre de cas.

- Baisses de salaires	12 cas
- Revendications de nouveaux tarifs ou de nouvelles conventions	11 "
- Limitation du nombre d'apprentis	6 "
- Limitation de la durée du temps de travail	4 "
- Solidarité entre les ouvriers	3 "
- Reconnaissance du syndicat	2 "
- Autres	3 "
- Inconnus	4 "

On pourrait dire que les baisses de salaires sont la plaie permanente des ouvriers durant le XIXe siècle et une partie du XXe. Elles s'appliquent généralement à tout le personnel de l'entreprise. Elles se raréfient dans les Franches-Montagnes dans les années qui suivent la deuxième guerre mondiale.

Sur la période qui constitue notre étude, les baisses de salaires varient de 4 à 40 %. Cependant, le système de travail aux pièces, en vigueur dans quasiment tous les ateliers, permet d'atténuer l'effet d'une telle mesure car la baisse n'intervient que sur la confection de certaines pièces et l'ouvrier ne travaille généralement pas toute sa quinzaine - terme pour la paye - sur celles-ci.

En 1888 par exemple, les ouvriers d'un atelier de boîtes de montre des Bois se mettent en grève à la suite d'une baisse de rétribution des pièces : "On a 5 francs pour achever 12 boîtes et sur cela on nous décompte Fr. 0.25 pour les pièces, 0.60 pour le réparage et on voudrait encore nous décompter 0.20 pour le fraisage du pendant et la marque des fonds, alors regardez un peu ce qu'il nous resterait pour achever 12 boîtes" 5). Sur les 5 francs promis à l'origine, si la dernière baisse est appliquée, c'est Fr. 1.05 que l'ouvrier reçoit en moins, soit un peu plus de 20 %. Cependant la dernière diminution de 20 centimes, suite à la grève ne s'appliquera que sur certaines séries de boîtes.

D'une manière générale, les salaires des ouvriers de la région qui nous intéresse sont plus bas que dans les autres régions horlogères. Cette question sera l'un des éléments discutés par les boîtiers de La Chaux-de-Fonds et du Noirmont en 1870, dans le but d'"éviter toute concurrence dangereuse" 6). En 1897, le journal *Solidarité horlogère* prétend que les salaires sont 30 à 40 % plus bas dans les villages francs-montagnards qu'ailleurs 7). La revendication de salaires plus élevés est donc largement présente parmi les demandes ouvrières. Dès le début du XXe siècle, elle est souvent liée à la conclusion de conventions collectives avec les patrons et englobe tous les syndiqués de la même partie. Ainsi, en août 1910, les boîtiers métal de toute la région horlogère cessent le travail. Au Noirmont, "72 collègues sont en grève, c'est-à-dire tous, même 4 ouvriers travaillant à domicile

se joignent au mouvement" 8). La demande d'une augmentation de 20 % du salaire sera partiellement satisfaite. Alors que la lutte contre les baisses de tarifs couvre toute la période, celle concernant des augmentations apparaît plutôt à partir des années 1906 et 1907, date d'une forte réanimation de l'activité syndicale. On ne cherche plus seulement à maintenir son niveau de vie, mais à l'améliorer.

La limitation du nombre d'apprentis, stratégie visant à contrôler les arrivées sur le marché du travail est une préoccupation de première heure. De 1886 à la veille de la grande crise des années 1930, ce genre de conflit est permanent entre les patrons et leurs ouvriers syndiqués. Au mois d'avril 1928, les ouvriers d'une entreprise de Saignelégier prétendent que les apprentis sont "en nombre exagéré". Leur grève - la dernière à ce sujet - dure 5 jours et se termine par la capitulation du patron qui n'engagera les 2 apprentis en question qu'au moment où les anciens auront terminé leur temps de formation. 9)

Les grèves à propos de la limitation du temps de travail ne sont qu'au nombre de quatre. L'une touche la diminution de la durée du travail d'une heure le samedi après-midi en 1906 dans un atelier de boîtes de Montfaucon et l'autre est la grande grève des boîtiers or de la branche horlogère en 1928 pour l'obtention de 6 jours de vacances payées.

Les dernières rubriques comprennent peu d'arrêts de travail. La solidarité entre ouvriers en entraîne trois. Il s'agit de conflits liés à des licenciements de militants. La reconnaissance du syndicat n'est pas facile lorsque certains patrons qualifiés de "forte tête" campent sur leur position. Si une grève intervient, ils reconnaissent le syndicat, le temps de faire cesser le mécontentement puis reviennent à leur position antérieure. Mais, d'une manière générale, l'association ouvrière est reconnue comme partenaire. Sous la mention "autres", nous entendons l'opposition à des amendes sur les salaires, à l'emploi des femmes - attitude courante pendant longtemps chez les monteurs de boîtes -, à l'utilisation de machines et au travail donné à faire à l'extérieur de l'atelier pendant la veillée.

3.4. Des résultats somme toute favorables

Nous avons divisé les résultats en trois catégories : succès, échec et inconnu. Le premier indique un succès total ou partiel des revendications. Par échec, nous entendons qu'aucun résultat favorable n'a été arraché par les ouvriers. Il reste quelques grèves dont le résultat est inconnu et qui n'a pu être localisé malgré des recoupements de la correspondance, des rapports et des journaux.

Résultat des grèves de 1886 à 1937 (unités et pourcentages)

Résultat	Nombre de grèves	Pourcentage
Succès	16	50
Echec	11	34
Inconnu	<u>5</u>	<u>16</u>
Total	32	100

Sources : AFTMH Berne, Correspondances diverses.

Le taux de succès représente exactement le 50 % du résultat des grèves. Ce n'est pas si mal lorsqu'on replace la grève dans son contexte villageois. Un gréviste n'est pas seulement l'ouvrier d'un atelier, mais aussi un membre de la communauté locale. Comme son patron, il peut faire partie d'une même société, notamment celle de chant ou de fanfare, très développées à l'époque; se retrouver à son côté à la messe le dimanche matin; être son parent proche comme c'est le cas - pas unique - lors d'une grève en 1913 pour l'établissement de tarifs salariaux régionaux; être membre du même parti, ce qui est relativement courant étant donné l'existence des seuls partis conservateur et radical. Il faut aussi tenir compte du fait que les patrons travaillent souvent à côté de leurs ouvriers et entretiennent des rapports hiérarchiques différents de ceux des grandes entreprises. Malgré tous ces éléments, les ouvriers se mettent en grève et savent résister à toutes sortes de pressions pour faire aboutir leurs revendications, sinon totalement, du moins partiellement, car, dans ce dernier cas, le petit atelier pousse

certainement au compromis.

Tous ces éléments sont surmontés par les travailleurs lors du succès d'une grève. Par contre, ils sont déterminants dans les échecs qui s'établissent à 34 % des arrêts de travail. Bien sûr, d'autres facteurs influencent les succès et les échecs. Le soutien financier et moral du syndicat, l'entente entre syndiqués qui n'est pas toujours facile, le genre de revendications, etc.

Le fort taux des résultats inconnus (16 %) vient un peu troubler les cartes. A deux reprises, la correspondance des sections cesse après l'éclatement d'une grève. Faut-il alors en déduire un échec ? Peut-être, mais il serait faux de considérer les 5 grèves recensées sous cette catégorie comme uniquement des échecs.

3.5. Le déroulement de la grève

La décision de cesser le travail est généralement longuement mûrie. Rarement on se met en grève sur le champ. On fait partir le mouvement en début de semaine, le lundi ou bien lorsque les séries de pièces en cours sont terminées. Une espèce de palliatif à la grève est parfois utilisée. Les ouvriers donnent leur congé ou leur "quinzaine" pour reprendre leur propre expression. Durant les deux semaines qui précèdent la fin de leur contrat, on négocie dur pour arriver à une entente. Le contrat échu, l'ouvrier n'a plus aucun lien juridique avec son patron, cependant, il se considère encore moralement lié et espère qu'un accord intervienne et entraîne son réengagement. L'atelier est immobilisé faute d'ouvriers. Le syndicat interdit alors aux ouvriers de la profession et aux syndiqués d'y travailler. L'entreprise est déclarée "à l'interdit" et son nom divulgué dans la presse syndicale. Si la discipline ouvrière est inébranlable, le patron va négocier et les ouvriers seront réengagés. Dans le cas contraire, c'est la déroute.

La grève n'est jamais massive ni violente. On garde le respect des ateliers et des outils. En 1905, à Saignelégier, un gréviste raconte son premier jour d'arrêt de travail : "10 heures du matin. Départ pour l'atelier afin de nettoyer nos places, le parcours du local à l'atelier s'effectue dans le plus grand calme, au grand étonnement de la population qui voyait pour la première fois une

manifestation de ce genre; l'entrée à l'atelier se fit de même; sitôt les Camarades démontent les machines, poutzent leur place, cela dans l'ordre le plus parfait comme à l'ordinaire le samedi soir" 10).

A chaque grève, un comité est créé. Il s'occupe de son organisation et des discussions avec les patrons. Lorsque la détermination des travailleurs est forte, les grévistes se réunissent deux fois par jour, le matin et l'après-midi pour être renseignés sur l'évolution des tractations et maintenir le moral. Le comité de grève négocie et vient rendre compte à l'assemblée des grévistes qui prend les décisions. Parfois, la direction syndicale dépêche un de ses membres qui participe alors aux négociations. Durant la journée, certains ouvriers restent ensemble et tuent le temps par des jeux, des promenades et de la musique.

Sans l'aide financière du syndicat, la vie serait dure pour les familles sans travail. Si la grève est acceptée par les organes dirigeants du syndicat, les grévistes reçoivent alors des allocations modulées selon l'état civil et le nombre d'enfants. Dans les cas où aucune entente n'intervient, le syndicat tente de placer ses membres dans d'autres ateliers qui respectent les accords conclus et avec lesquels ils entretiennent de bonnes relations.

4. Quelques réflexions

Au terme des quelques pages qui précèdent, plusieurs réflexions ou interrogations surgissent. La première concerne l'attitude du syndicalisme horloger envers la grève; la seconde, la période de la guerre et de l'immédiat après-guerre comme moment charnière dans l'utilisation de la grève.

Le syndicalisme horloger, depuis sa naissance, a toujours considéré avec une certaine appréhension l'utilisation de la grève. En 1887 déjà, dans son journal *Solidarité*, il la considère comme une "plaie" 11). Les instances dirigeantes demandent à être averties des conflits qui surgissent et désirent donner leur préavis aux sections concernées. Dès le début du XXe siècle, la situation se précise. Le journal syndical propose d'uti-

liser d'autres méthodes que la grève pour régler les conflits de travail : "Ces moyens sont déjà connus: c'est l'organisation des intéressés, c'est le contrat collectif de travail, c'est la conciliation et éventuellement l'arbitrage" 12). On peut dès lors se demander si la voie qui mènera aux accords de paix du travail de 1937 n'est pas déjà tracée. Si c'est le cas, les circonstances spécifiques des années 30 n'auront été que les ultimes éléments s'appuyant sur un état d'esprit arrivé à sa maturité.

Si l'on ne considère que le cas des Franches-Montagnes, on pourrait croire que la chronologie des grèves se divise en deux : l'avant et l'après-guerre. Or, à un niveau plus général ce schéma est trompeur. Les *Rapports annuels* de la FOMH donnent quelques chiffres sur les conflits collectifs. La période gréviste se situe entre 1917 et 1920 et durant l'année 1922. Avant et après, les grèves sont beaucoup moins nombreuses. Les années de fin de guerre et l'immédiat après-guerre forment donc une exception dans l'évolution des arrêts de travail.

Dès 1920 environ, des éléments vont jouer un rôle dans la modification de l'univers syndical. Deux nous semblent importants. Le premier, l'opposition inébranlable des dirigeants de la FOMH aux communistes pousse à rechercher une voie médiane dans les relations de travail. Le second concerne l'introduction de la loi sur l'assurance chômage. Son application par les caisses syndicales exige du temps et de l'énergie. La correspondance entre les sections francs-montagnardes et le secrétariat à Berne en vient à ne traiter quasiment que des cas de chômage et de l'application de la loi au détriment de ce qui se faisait auparavant, c'est-à-dire les problèmes spécifiquement syndicaux. Les années 20 semblent donc amorcer un processus de recomposition du syndicalisme. Mais il n'est pas possible pour le moment de déterminer dans quelle mesure il influencera les accords de 1937.

En fait toute la problématique qui entoure la paix du travail est loin d'être résolue. Elle dépasse le rôle des dirigeants de 1937 et s'établit - c'est une hypothèse fort probable - dans la mentalité d'une partie de la classe ouvrière bien avant la guerre déjà. Cependant son

établissement n'aura été possible que grâce à une combinaison d'éléments qui se sont développés dans les années 20 et 30.

Notes

- 1) Sur ce thème et sur celui du syndicalisme horloger, voir G. DUBOIS, *Le début du syndicalisme horloger dans les Franches-Montagnes, (1886 - 1915)*, Mémoire d'histoire économique, Université de Genève, 1984.
- 2) Guillochage : gravage à la machine ou à la main de dessins composés de "lignes qui se croisent, s'entrelacent en vue d'obtenir un effet décoratif". F. JEQUIER, *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers : Fleurier Watch Co SA. Neuchâtel, la Baconnière*, 1972, p. 385.
- 3) *L'Egalité*, le 16 octobre 1869.
- 4) *Le Pays*, le 17 octobre 1875.
- 5) Archives FTMH Berne (désormais AFTMH Berne), U.3.45, Correspondance de la section des Bois, le 21 avril 1888.
- 6) AFTMH Berne, U.2.143, Correspondance et procès-verbaux des monteurs de boîtes or de La Chaux-de-Fonds, le 4 février 1870.
- 7) *Solidarité horlogère*, le 27 mars 1897.
- 8) AFTMH Berne, U.3.31, Fédération (internationale) des ouvriers monteurs de boîtes. Journal. Imprimerie Entreprises, Circulaire du Bureau Central, le 26 août 1910.
- 9) AFTMH Berne, Correspondance de la section de Saignelégier, les 11 et 16 avril 1928.
- 10) AFTMH Berne, U.2.188, Procès-verbal de la section de Saignelégier, le 25 mars 1905.
- 11) *Solidarité*, le 7 avril 1887.
- 12) *Solidarité horlogère*, le 9 janvier 1904.